Ducs et Duchesses
Déroulement et règlements du concours

Contexte du concours :

Le Carnaval d'hiver du Lac Paquin se déroulera les 19 et 20 février prochain au parc du Lac Paquin. Encadré par le Service loisirs et culture de la Municipalité et appuyé par un comité organisateur, l'événement fera revivre la magie du carnaval d'antan et le couronnement d'un Duc ou d'une Duchesse.

Règlements :

L'appel de candidatures est lancé pour les résidents de Val-David ayant 16 ans et plus et qui désirent participer pour être proclamé Duc ou Duchesse pour l'occasion. Les candidats.es auront pour mission de faire rayonner les activités du Carnaval Lac Paquin en vendant des bandanas (cache-cou) à l'effigie du carnaval au coût de 5 $.

1. Les candidats doivent faire parvenir un courriel avec nom et prénom ainsi que leur adresse postale, âge et numéro de téléphone à : secretariat@valdavid.com. Pour être éligibles, ils doivent également écrire un court texte pour se présenter et pour expliquer leur motivation à participer aux concours.
2. La prise de candidatures est du mercredi 17 novembre 9 h au 16 décembre 16 h (prolongation de 10 jours). Un tirage au sort sera effectué le 8 décembre parmi les candidatures retenues pour choisir les 10 aspirants ducs et duchesses.
3. Les aspirants Ducs et Duchesses sélectionnés seront présentés lors de l'événement de clôture du Centenaire qui aura lieu au parc du Lac-Paquin le samedi 18 décembre et pourront commencer leur campagne de ventes et de promotion à ce moment. La période de vente se termine le 14 février à 12 h.
4. Le couronnement du roi ou de la reine sera déterminé par tirage en fonction de la quantité de bandanas vendus. Un total de 300 bandanas est à vendre et chaque participant(es) aura droit à un coupon de tirage par 10 bandanas vendus.
5. Les candidats peuvent recevoir de l'aide de leurs proches pour la vente des bandanas.
6. Les candidats devront acheter les bandanas en lot de dix directement au secrétariat du Service loisirs et culture. Tout lot de bandanas non payé au 14 février à 12 h verra le candidat automatiquement disqualifié.
7. Le couronnement du duc ou de la duchesse sera dans la journée du 19 février. Le ou la gagnante devra être disponible à être présent.e à l'événement les 19 et 20 février.
8. La personne couronnée remportera un tour en hélicoptère accompagné de la personne de son choix. Tous les participants recevront des prix pour leur participation.